



Conseil Local des Intervenants Communautaires

# **CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Conseil Local des Intervenants Communautaires (CLIC)  
de Bordeaux-Cartierville**

**Adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 4 mai 2011**

## TABLE DES MATIÈRES

▪ <b>Contexte</b>	3
▪ <b>Qu'est-ce que le développement durable au CLIC ?</b>	3
▪ Définition du développement durable	3
▪ Mission du CLIC	3
▪ <b>Description de la démarche d'élaboration de la charte</b>	4
▪ Diverses références	4
▪ Démarche d'élaboration	4
▪ Comité de Développement Durable	4
▪ <b>Charte de développement durable</b>	5
1. Acquisition et utilisation (location) de biens et services respectueux de l'environnement et du développement durable	5
2. Information, sensibilisation et éducation des membres et partenaires pour qu'ils adoptent ou maintiennent des comportements éco-responsables dans leurs actions quotidiennes	5
3. Gestion écologique des matières résiduelles	6
4. Économie d'énergie par des comportements et des équipements adéquats	6
5. Amélioration de la qualité de l'air et réduction des émissions de GES (via le transport en commun)	6
6. Relations d'affaires respectueuses du développement durable	6
7. Participation et engagement de l'équipe de travail	6
8. Conditions salariales et de travail	6
9. Promotion de la santé et de l'épanouissement des <i>Cliqueurs</i>	7
10. Veille stratégique	7
▪ <b>Engagement de l'équipe de travail et du Conseil d'Administration</b>	7

## Contexte

Les enjeux du développement durable interpellant et rejoignant les valeurs du CLIC, l'équipe de travail a souhaité participer et agir concrètement pour sa promotion et sa mise en place. Par ses actions et son fonctionnement, le CLIC entend apporter, à son échelle locale et territoriale, sa contribution à un mouvement d'envergure beaucoup plus large.

Ce document décrit la charte de développement durable du CLIC et ses dix orientations, qui inspireront le plan d'action afférent pour 2011-2014.

### ❖ Qu'est-ce que le développement durable au CLIC ?

#### ▪ Définition du développement durable

Dans le prolongement de la Commission Brundtland (1987), la définition retenue tant par la Ville de Montréal<sup>1</sup> que par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville<sup>2</sup> reprend celle énoncée dans le rapport « Notre avenir à tous » : «... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

- *Le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et*
- *L'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »*

S'inscrivant dans ce mouvement, le CLIC adhère à un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en proposant une forme de gouvernance qui encourage la mobilisation, la concertation et la participation de tous les acteurs de la société aux processus de décision.

Le CLIC reconnaît son rôle de citoyen corporatif responsable envers son équipe de travail, son conseil d'administration, ses membres, ses partenaires et la collectivité. Dans le cadre de ses activités, il entend mener des actions qui contribueront au développement durable, en satisfaisant les besoins présents et à venir, tout en favorisant la pérennité du CLIC.

#### ▪ Mission du CLIC

Le CLIC est une table de concertation intersectorielle et multi-réseaux, communément appelée « Table de quartier », qui travaille à l'échelle de Bordeaux-Cartierville à Montréal et dont la mission centrale est de « favoriser la concertation et de susciter ou de mener des actions communes, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de son territoire ». Le CLIC existe depuis 1991 et compte une soixantaine de membres, dont la quasi-totalité des organismes communautaires, des institutions et des élus du quartier ainsi que quelques citoyens. Le CLIC

---

<sup>1</sup> « Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 – Ensemble pour une métropole durable »

<sup>2</sup> « Plan d'action de développement durable 2010-2015 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville »

fait partie d'un réseau de 29 Tables de quartier à Montréal, qui sont soutenues financièrement par « L'Initiative Montréalaise de Soutien au Développement Social Local », un cadre de financement auquel participent trois partenaires, à savoir : la Ville de Montréal, la Direction de Santé Publique de Montréal et Centraide du Grand Montréal.

## ❖ Description de la démarche d'élaboration de la charte

### ▪ Diverses références

Sur le plan théorique, cette charte s'inspire de divers documents de référence :

- La « Loi sur le développement durable » du Québec<sup>3</sup>;
- La norme « ISO 26000 »<sup>4</sup>;
- « Les lignes directrices pour le *reporting* développement durable » (RG)<sup>5</sup>;
- L'Agenda 21<sup>6</sup>.

Soucieux de s'insérer dans un contexte local plus large, le CLIC a aussi consulté les visions, enjeux et orientations de l'arrondissement d'Achats-Cartierville et de la Ville de Montréal.

### ▪ Démarche d'élaboration

Le processus d'élaboration de la charte a été conduit en cinq étapes par l'équipe du CLIC :

- Intérêt pour le processus et adoption d'une démarche concertée;
- État des lieux des pratiques existantes;
- Inventaire des moyens et formations disponibles;
- Rédaction de la charte;
- Adoption par le conseil d'administration.

### ▪ Comité de Développement Durable

Le Comité de Développement Durable (CDD) est formé de membres de l'équipe de travail. Il est responsable de l'application de la présente charte et du suivi du plan d'action afférent. À ce titre, il en assume la planification et coordonne sa mise en œuvre. Il mesure également ses effets, les évalue et les révisé annuellement.

Dans un souci de transparence, le CLIC s'engage à diffuser les résultats de son plan d'action en développement durable. Celui-ci comprend un ensemble d'indicateurs (résultats attendus) associés aux objectifs définis.

---

<sup>3</sup> Élément central du « Plan de développement durable du Québec – Briller parmi les meilleurs » (2004)

<sup>4</sup> ISO 26000, 2010, « Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale – ISO, 2010 »

<sup>5</sup> « Lignes directrices pour le reporting développement durable – version 3.0 – 2000-2006 - Global Reporting Initiative »

<sup>6</sup> « Agenda 21 – ONU – Rio, 1992 »

## ▪ Charte de développement durable

Elle énonce les engagements pris par le CLIC. Ces derniers sont exprimés et organisés autour de dix orientations.

### 1. Acquisition et utilisation (location) de biens et services respectueux de l'environnement et du développement durable

**Le CLIC s'engage** à acquérir ou à utiliser des biens et services en intégrant la démarche des trois RV (Réduction à la source, Réemploi, Récupération et Valorisation). À ce titre, les questions suivantes sont considérées systématiquement, dans l'ordre énoncé :

- N'y aurait-il pas de solution de rechange à l'acquisition ?
- Le contenu est-il recyclé ?
- Est-il éco-étiqueté ?
- Est-il recyclable ?
- Des entreprises d'économie sociale offrent-elles le produit ou le service souhaité ?
- Le fabricant affiche-t-il des valeurs comparables à celles du CLIC ?

L'approche globale des trois NJ (Nu, Non loin, Naturel et Juste) est également prise en compte :

- Le produit est-il sur emballé ?
- Est-il de Montréal, du Québec ou du Canada ?
- Est-il de culture biologique sans pesticides ?
- Est-il équitable ?

Ces principes sont adoptés pour autant qu'ils tiennent compte des impératifs suivants :

- Possibilités financières du CLIC;
- Confidentialité de certains documents, qui ne peuvent donc être récupérés, mais plutôt valorisés via le recyclage et le compostage.

### 2. Information et sensibilisation des membres et partenaires pour qu'ils adoptent ou maintiennent des comportements éco-responsables dans leurs actions quotidiennes

**Le CLIC s'engage** à diffuser les principes de sa charte auprès de ses membres et partenaires. Plus qu'une simple sensibilisation et/ou information, ceci vise à inciter et à encourager les membres et partenaires du CLIC à poser des gestes éco-responsables et/ou à adopter des politiques de développement durable.

**Le CLIC s'engage** à mesurer et à diffuser annuellement ses réalisations en lien avec la présente charte.

**Le CLIC s'engage** à évaluer et à réviser ses objectifs aux trois ans dans le cadre d'un plan d'action.

### 3. Gestion écologique des matières résiduelles

**Le CLIC s'engage** à pratiquer le compostage et le tri de ses déchets (y compris les matières dangereuses), en fonction des installations disponibles. Il entend également promouvoir ces bonnes pratiques au sein du Centre de loisirs l'Acadie.

### 4. Économie d'énergie par des comportements et des équipements adéquats

**Le CLIC s'engage** à adopter des comportements éco-énergétiques adéquats et à promouvoir, auprès des autorités compétentes, l'installation d'équipements visant une meilleure efficacité énergétique de son bureau (notamment en matière d'éclairage et d'isolation thermique).

### 5. Amélioration de la qualité de l'air et réduction des émissions de GES (via le transport en commun)

**Le CLIC s'engage** à soutenir les déplacements responsables des membres de son équipe et à promouvoir des bonnes pratiques à cet effet, auprès de son conseil d'administration. Pour cela, une échelle de priorité est instaurée. Elle comprend les échelons suivants : marche ou vélo, transport en commun (bus, train et/ou métro), covoiturage (y compris le taxi) et voiture.

**Le CLIC s'engage** à intégrer la question de l'accessibilité en transports alternatifs dans le choix des lieux pour les événements.

**Le CLIC s'engage** à promouvoir et à participer à un système carbo-neutre sur le territoire de Bordeaux-Cartierville.

### 6. Relations d'affaires respectueuses du développement durable

**Le CLIC s'engage** à informer ses fournisseurs des principes de sa charte.

**Le CLIC s'engage** à intégrer des recommandations éco-responsables dans les ententes qu'ils signent avec ses partenaires.

### 7. Participation et engagement de l'équipe de travail

**Les employés du CLIC s'engagent** à entretenir des plantes dans le bureau.

**Les employés du CLIC s'engagent** à réaliser des activités sportives en équipe sur une base régulière.

### 8. Conditions salariales et de travail

**Le CLIC s'engage** à maintenir une politique juste de conditions salariales et de travail ainsi qu'un budget de formation pour son équipe.

## 9. Promotion de la santé et de l'épanouissement des *Cliqueurs*

**Le CLIC et ses employés s'engagent** à réduire la « pollution sonore » au sein du bureau et à maintenir un climat de travail agréable.

## 10. Veille stratégique

**Le CLIC s'engage** à être attentif à l'ensemble des dimensions (sociale, environnementale, économique et culturelle) du développement durable.

### ❖ Engagement de l'équipe de travail et du conseil d'administration

Souhaitant marquer leur intérêt et leur engagement vis-à-vis de cette charte, tous les membres de l'équipe de travail et du CA du CLIC l'ont adoptée et signée, en ce quatrième (4<sup>e</sup>) jour de mai 2011

#### Membres de l'équipe

**Nathalie Fortin**, coordonnatrice

**François Richer**, adjoint à la coordination

**Gilles Brazzalotto**, chargé de projet RUI

**Fabrice Kamion**, agent de mobilisation citoyenne

#### Membres du Conseil d'Administration

**Pierre Gingras**, président

**Louise Giguère**, vice-présidente

**Ramon Carrasco**, trésorier

**Luc Chulak**, secrétaire

**Manon Boily**, administratrice

**Maysoun Faouri**, administratrice

**Sophie Deleuil-Millette**, administratrice